TEXTILE OUVRIERS (CP 120)

Fin décembre, vous recevez

€ 145,00

prime syndicale 2021

+

€ 3,62

allocation sociale supplémentaire

(pendant un maximum de 80 jours de chômage pour raisons économiques pendant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021)

L'employeur doit également payer € 2,60 par jour de chômage temporaire pour raisons économiques au travailleur.

L'attestation est envoyée à votre domicile dans le courant du mois de septembre. Remettez aussi rapidement que possible votre attestation à la **section FGTB ou à votre délégué FGTB** dans votre entreprise.
A condition que votre attestation nous arrive à temps, votre prime vous sera payée **fin décembre** par le Fonds social et de garantie de l'industrie textile.

Plus d'infos: www.accg.be.

E.R. : Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB Centrale Générale Ensemble, on est plus forts

rue Haute 26-28
1000 Bruxelles

Tel. +32 2 549 05 49
Fax. +32 2 514 16 91

prenom.nom@accg.be

BE25 877-7949801-82
BIC BNAGBEBB